

Calendrier de facturation 2023

Voici les dates clés, selon le mode de paiement choisi

	Paiement par Internet	Paiement par Internet	Paiement par débits autorisés ¹
Mois de facturation	Date de production de la facture ²	Date d'échéance du paiement	Date de production de la facture ²
Janvier	17 décembre 2022	1 ^{er} janvier 2023	20 décembre 2022
Février	21 janvier 2023	1 ^{er} février 2023	24 janvier 2023
Mars	18 février 2023	1 ^{er} mars 2023	21 février 2023
Avril	18 mars 2023	1 ^{er} avril 2023	21 mars 2023
Mai	22 avril 2023	1 ^{er} mai 2023	25 avril 2023
Juin	20 mai 2023	1 ^{er} juin 2023	23 mai 2023
Juillet	17 juin 2023	1 ^{er} juillet 2023	20 juin 2023
Août	22 juillet 2023	1 ^{er} août 2023	25 juillet 2023
Septembre	19 août 2023	1 ^{er} septembre 2023	22 août 2023
Octobre	23 septembre 2023	1 ^{er} octobre 2023	26 septembre 2023
Novembre	21 octobre 2023	1 ^{er} novembre 2023	24 octobre 2023
Décembre	18 novembre 2023	1 ^{er} décembre 2023	21 novembre 2023
Janvier	16 décembre 2023	1 ^{er} janvier 2024	19 décembre 2023

¹ Si vous optez pour le paiement par débits préautorisés, les primes seront automatiquement prélevées de votre compte bancaire à la date que vous avez sélectionnée sur le formulaire *Entente de débits préautorisés (DPA)*. Pour les comptes de gestion santé (CGS), les comptes mieux-être, d'activité physique et de dépenses personnelles, le service *Dialogue* et les ententes de remboursement *Cost Plus* (réclamations), les frais seront prélevés le 15^e jour de chaque mois.

² Les factures sont disponibles dans l'Espace client deux jours après leur production. Seuls les régimes administrés par iA Groupe financier recevront des factures.

Important : Si le paiement n'est pas reçu en totalité à la fin du délai de grâce, vous recevrez une lettre qui vous rappellera que celui-ci est en souffrance. Si le paiement n'est toujours pas reçu le 45^e jour suivant la date d'échéance, les remboursements des réclamations de frais médicaux et de soins dentaires de tous les participants et les participantes au régime collectif seront suspendus.

Paiement de vos primes et des frais portés à vos comptes

Deux modes de paiement acceptés

1. Paiement par débits préautorisés

C'est de loin la façon la plus simple et la plus pratique pour payer vos primes d'assurance collective et les frais portés à vos comptes :

- **Automatisé** : plus aucune intervention de votre part; vous pourrez vous concentrer davantage sur des tâches à valeur ajoutée.
- **Flexibilité** : possibilité de choisir la date de paiement pour vos comptes réguliers (facturés)³.
- **Sans tracas et fiable** : élimination des retards de paiement et des erreurs d'encaissement.
- **Sans frais** : économies additionnelles sur les frais de port, de manutention et de chèques.
- **Écologique** : diminution de votre empreinte carbone.

³ Pour les comptes de gestion santé (CGS), les comptes mieux-être, d'activité physique et de dépenses personnelles, le service *Dialogue* et les ententes de remboursement *Cost Plus* (réclamations), les frais seront prélevés le 15^e jour de chaque mois.

Adhérez dès aujourd'hui

Simplifiez-vous la vie et adhérez dès aujourd'hui au paiement par débits préautorisés :

- Remplissez le formulaire *Entente de débits préautorisés (DPA) du titulaire de police*, disponible dans l'[Espace client](#).
- Transmettez-nous le formulaire dûment rempli par l'entremise de la messagerie sécurisée de l'Espace client.

2. Paiement par Internet

Bien que le paiement par débits préautorisés soit le mode de paiement à privilégier, le paiement par Internet est une alternative pour payer vos primes et frais :

- Effectuez le paiement via le site Web de votre institution bancaire.
- Entrez votre numéro de référence, composé des caractères suivants :
 - ✓ Le préfixe GR
 - ✓ Séquence de 6 chiffres pour votre numéro de police
 - ✓ Séquence de 4 chiffres pour votre numéro de compte

Par exemple, si votre numéro de police est 99999 et votre numéro de compte est 1, le numéro de référence est : GR0999990001.

Ne combinez pas les paiements de plusieurs polices ou comptes. Les paiements doivent être effectués séparément (5 comptes = 5 paiements).

Des questions concernant ces modes de paiement? Communiquez avec nous par courriel à comptabilite.coll@ia.ca.

Calcul des ajustements au prorata

Les ajustements au prorata sont calculés sur une base de 30 jours, et ce, quel que soit le nombre de jours dans le mois où l'ajustement prend effet. Vous trouverez ci-dessous des exemples de calcul de ces ajustements :

Nouveau participant ou nouvelle participante

Entrée en vigueur de la protection : le 4 juillet 2023 – Figure dans la facture de juillet 2023.

Prime mensuelle d'assurance maladie : 125,82 \$
Prime mensuelle d'assurance soins dentaires : 95,29 \$
Prime mensuelle d'assurance vie : 31,80 \$

Combien de jours facturons-nous?	30 jours - 3 jours = 27 jours
Quel est le montant au prorata de la prime d'assurance maladie?	125,82 \$/30 jours x 27 jours = 113,24 \$
Quel est le montant au prorata de la prime d'assurance soins dentaires?	95,29 \$/30 jours x 27 jours = 85,76 \$
Quel est le montant au prorata de la prime d'assurance vie?	31,80 \$/30 jours x 27 jours = 28,62 \$
Quel est le montant total qui sera facturé?	113,24 \$ + 85,76 \$ + 28,62 \$ = 227,62 \$

Résiliation d'une protection

Résiliation : le 7 février 2023 – Figure dans la facture de mars 2023.

Prime mensuelle d'assurance maladie : 98,06 \$
Prime mensuelle d'assurance soins dentaires : 129,80 \$

Combien de jours remboursons-nous?	30 jours - 6 jours = 24 jours
Quel est le montant au prorata de la prime d'assurance maladie?	98,06 \$/30 jours x 24 jours = 78,45 \$
Quel est le montant au prorata de la prime d'assurance soins dentaires?	129,80 \$/30 jours x 24 jours = 103,84 \$
Quel est le montant total qui sera remboursé?	78,45 \$ + 103,84 \$ = 182,29 \$

Modification d'une protection

Modification de la protection d'individuelle à familiale : le 21 juin 2023 – Figure dans la facture de juillet 2023.

Prime mensuelle

Assurance maladie – Protection individuelle : 55,76 \$ Assurance maladie – Protection familiale : 156,54 \$
Assurance soins dentaires – Protection individuelle : 29,48 \$ Assurance soins dentaires – Protection familiale : 73,74 \$

N. B. Puisque la prime de juin a déjà été acquittée, l'ajustement touchera seulement l'écart entre la prime de la protection familiale et la prime de la protection individuelle.

Combien de jours facturons-nous?	30 jours - 20 jours = 10 jours
Quel est le montant au prorata de la prime d'assurance maladie?	(156,54 \$ - 55,76 \$)/30 jours x 10 jours = 33,59 \$
Quel est le montant au prorata de la prime d'assurance soins dentaires?	(73,74 \$ - 29,48 \$)/30 jours x 10 jours = 14,75 \$
Quel est le montant total qui sera facturé?	33,59 \$ + 14,75 \$ = 48,34 \$